



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(19)

(11) Numéro de publication:

0 193 437
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 86400229.0

(51) Int. Cl.⁴: E 03 C 1/04

(22) Date de dépôt: 04.02.86

(30) Priorité: 08.02.85 FR 8501777

(43) Date de publication de la demande:
03.09.86 Bulletin 86/36

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE GB IT LI NL SE

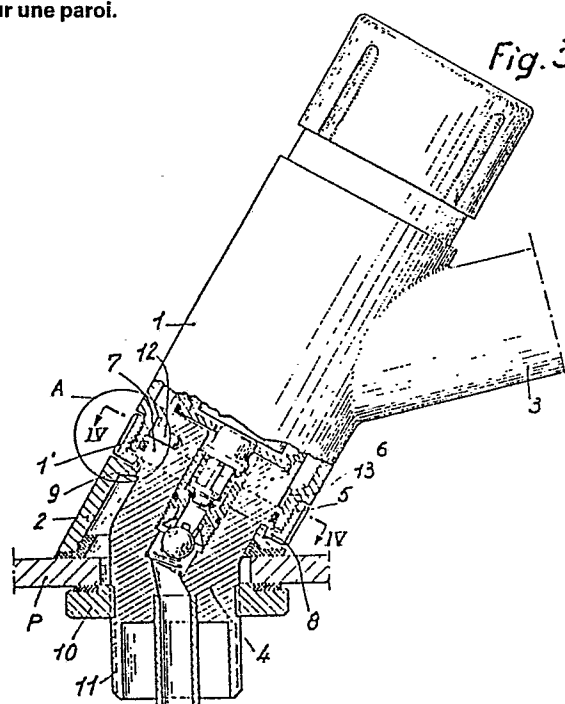
(71) Demandeur: **LES ROBINETS PRESTO** Société anonyme
dite:
7, rue Racine
F-92120 Montrouge(FR)

(72) Inventeur: **Domergue, Alain**
4 Avenue Antoine Quinsson
F-94300 Vincennes(FR)

(74) Mandataire: **Vander-Heym, Roger**
172 Boulevard Voltaire
F-75011 Paris(FR)

(54) Perfectionnement aux dispositifs de fixation des robinets sur une paroi.

(57) Perfectionnement aux dispositifs de fixation des robinets sur une paroi dans lequel la fixation du corps (1) du robinet s'effectue par l'entremise d'une bague (2), à faces d'appui antiparallèles, disposée entre ladite paroi et ledit corps, pouvant pivoter autour de l'axe de ce dernier pour occuper deux positions stables.



EP 0 193 437 A1

La présente invention est relative à des perfectionnements aux dispositifs de fixation des robinets sur une paroi.

Lorsqu'un robinet est pourvu d'un bec rigide par rapport au corps, il est nécessaire de concevoir des corps de formes différentes selon que le robinet doit être fixé contre une paroi verticale ou sur une paroi horizontale. Cette exigence comporte des inconvénients pour le fabricant, qui doit disposer de deux moules et pour l'utilisateur, qui doit spécifier le type de robinet qu'il désire.

Selon l'invention, la fixation du corps du robinet contre ou sur une paroi s'effectue par l'entremise d'une bague serrée entre ladite paroi et l'extrémité inférieure dudit corps, pouvant pivoter selon l'axe de ce dernier et dont les extrémités sont antiparallèles.

Par un positionnement judicieux de la bague, il est donc possible de modifier l'inclinaison du robinet par rapport à sa paroi de fixation.

La présente invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant au dessin annexé à titre d'exemple indicatif seulement, sur lequel :

Les figures 1 et 2 sont des vues schématiques montrant respectivement la possibilité, en utilisant la bague de l'invention, de fixation du corps d'un robinet contre une paroi verticale ou sur une paroi horizontale;

La figure 3 est une vue analogue à celle 2, à plus grande échelle et partiellement coupée selon la ligne brisée III-III de la figure 4;

La figure 4 est une vue en coupe effectuée selon la ligne IV-IV de la figure 3;

La figure 5 montre en coupe et à plus grande échelle, le détail A de la figure 3.

En se reportant au dessin et selon un mode de réalisation, on voit que le problème à résoudre consiste à fixer le corps 1 d'un robinet contre une paroi P1 verticale ou sur une paroi P2 horizontale.

Selon l'invention, ce résultat peut être obtenu en intercalant entre l'extrémité inférieure 1' du corps 1 et la paroi

0193437

P1 ou P2 une bague 2 dont les faces d'appui sont antiparallèles.

Si on se reporte à la figure 1, on voit que la partie la plus épaisse de la bague est située vers le bec 3 du robinet dont l'axe X-Y forme un angle α avec la paroi P1.

5 Pour fixer le corps 1 sur une paroi horizontale, il suffit de faire pivoter la bague 2 de 180° par rapport au corps du robinet (figure 2).

10 Si on considère les figures 3 à 5, on voit que la bague 2 est appliquée à un robinet mitigeur du genre de celui décrit dans la demande de brevet français N° 83 I7 263 déposée le 28 Octobre 1983, au nom de la demanderesse.

Le corps 1 se raccorde à un embout coudé 4 par l'entremise d'un écrou 5 épaulé.

15 Les canalisations d'arrivée d'eau sont raccordées à l'embout 4 qui présente une tête 6 sur laquelle on peut engager le corps 1.

La tête 6 présente un épaulement 7 sous lequel prend appui celui 8 de l'écrou 5.

20 La bague 2 présente, sur sa face dirigée vers le corps 1, un épaulement 9 traversant le fond de l'écrou 5 et venant prendre appui sous celui 7. La hauteur de cet épaulement est supérieure à l'épaisseur du fond de l'écrou 5.

25 Pour monter le corps 1 sur une paroi P, on engage l'embout 4 dans l'écrou 5 puis dans la bague 2 et on fixe l'ensemble à l'aide d'un écrou 10 monté sur la partie filetée 11 dudit embout.

On engage ensuite le corps 1 sur la tête 6 et on visse l'écrou 5.

30 Naturellement, des moyens peuvent être utilisés pour repérer la position du corps 1 par rapport à l'embout et à la bague.

35 Pratiquement, il suffit comme montré sur le dessin, de repérer la position du corps par rapport à l'embout 4. A cet effet, la tête 6 de l'embout comporte un doigt 12 radial pouvant s'engager dans l'une des deux encoches 13, diamétralement opposées, prévues dans le corps (figure 4).

Pour régler la direction du jet d'eau, on utilise, de préférence, un dispositif tel que celui décrit dans la demande

de brevet français déposée le 1er Février 1985 sous le
N° 85 01413, au nom de la demanderesse.

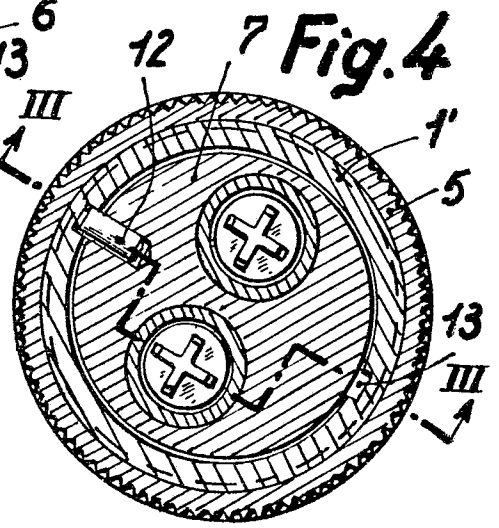
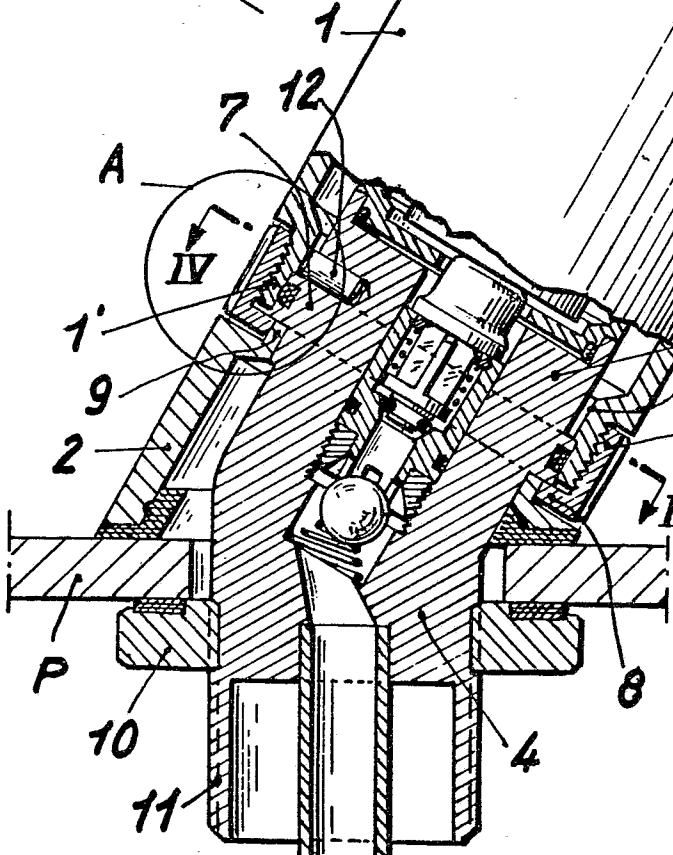
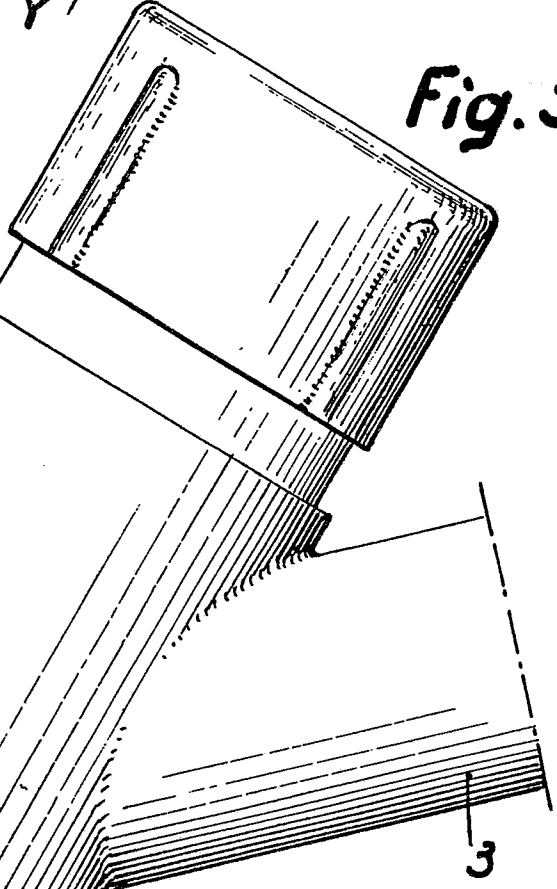
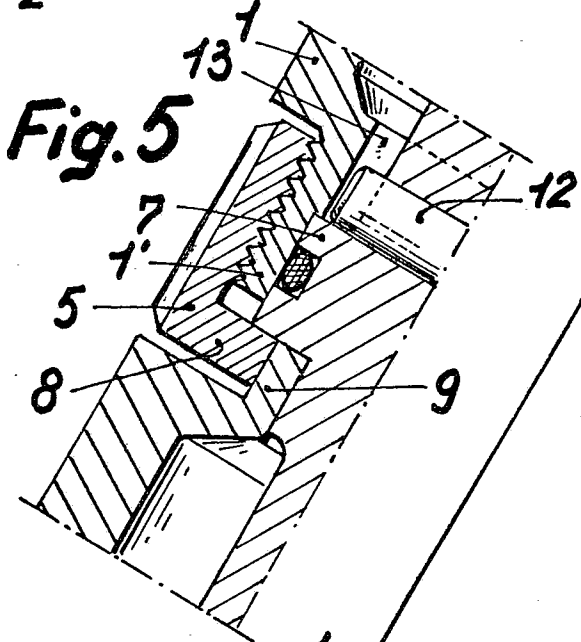
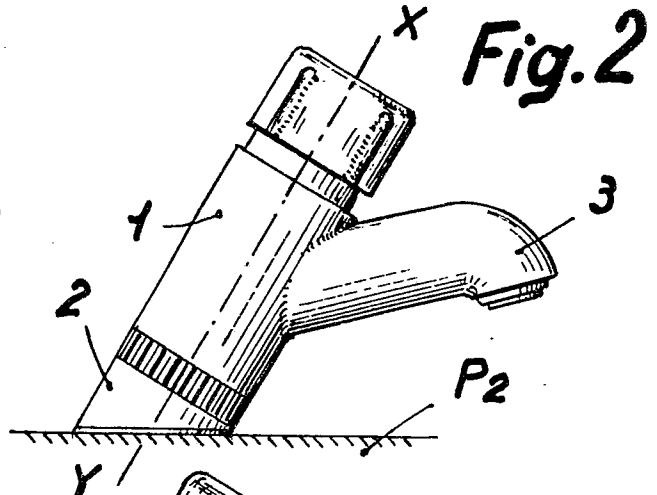
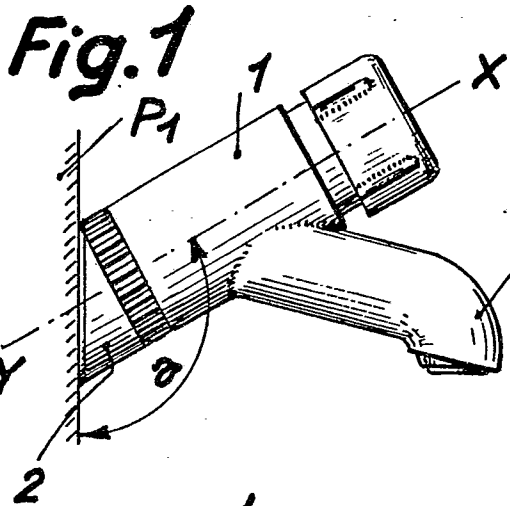
Bien entendu, la présente invention ne se limite pas au
mode de réalisation décrit et représenté mais s'étend, au con-
5 traire, à toutes variantes de formes et dimensions.

REVENDICATIONS

1-Perfectionnements aux dispositifs de fixation des robinets sur une paroi, caractérisé en ce que la fixation du corps (1) du robinet s'effectue par l'entremise d'une bague (2), à faces d'appui antiparallèles, disposée entre ladite paroi et ledit corps, pouvant pivoter autour de l'axe de ce dernier pour occuper deux positions stables.

2-Perfectionnement aux dispositifs de fixation des robinets sur une paroi, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bague (2) est maintenue contre la paroi par l'entremise d'un embout (4) coudé, fixé à ladite paroi et sur lequel se fixe le corps (1) par l'entremise d'un écrou (5), épaulé, maintenu prisonnier entre ladite bague et une tête (6) dudit embout.

3-Perfectionnement aux dispositifs de fixation des robinets sur une paroi, selon la revendication 2, caractérisé en ce que la face de la bague (2) située vers le corps présente un épaulement (9) traversant l'écrou (5) de fixation du corps pour prendre appui sous celui (7) de l'embout (4) et dont la hauteur est supérieure à l'épaisseur du fond dudit écrou.





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	FR-C- 800 645 (BRICARD) * En entier *	1,2	E 03 C 1/04
Y	DE-A-3 303 955 (HANSA METALLWERKE) * Page 2, lignes 1-10; figure 1 *	1,2	
Y	US-A-4 134 420 (OKONOWITZ) * Figure 8 *	2	
A	US-A-4 484 600 (PETERSON) * Colonne 2, lignes 52-60; figure 1 *	3	
A	DE-A-2 532 648 (BAST)		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19-05-1986	Examinateur HANNAART J.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T théorie ou principe à la base de l'invention E document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D cite dans la demande L cite pour d'autres raisons & membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			